

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 FEVRIER 2010

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 32  
Excusés : 07

L'AN DEUX MILLE DIX, le NEUF FEVRIER A VINGT ET UNE HEURE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'Hôtel de Ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 2 février 2010 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CITTI - Mme VERGNAUD – M. PODEVYN – Mme HEUCLIN – M. BLOCIER – Mme OLIVEIRA – Mm. BORD – BRIAUD – POMMOT - MAIRES ADJOINTS

Mm. BEAULIEU – GANDRILLE – TABUY – Mmes VIET – GAUTHIER – MERVILLE - Mm. BECQUART – GUILLOT – LA SPINA - Mmes LOPES - LESAGE – Mm. TASD’HOMME – ROUSSEAU – Mmes CRIPPA - TRUY – BOISSONNET – M. CALVET Mmes SANTOS – HAUER - GIRARDIN - Mm. CHAUMIER - RENAUD - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES : Mmes VIRIN – DUPRE – KERBADJ – M. CABUCHE – Mme POIRIER – Mm. SAVELLI – BUSCAIL -

POUVOIRS :

Mme VIRIN	à	M. GANDRILLE
Mme DUPRE	à	M. POMMOT
Mme KERBADJ	à	M. PODEVYN
M. CABUCHE	à	M. GUILLOT
Mme POIRIER	à	M. CITTI
M. SAVELLI	à	Mme HAUER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CITTI

Les procès verbaux des séances du 17 décembre 2009 et 16 janvier 2010 n'appelant aucune observation sont adoptés à l'UNANIMITE.

**Madame DELESSARD** présente la liste des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- 30.12.2009      Marché passé avec la société EQUIP'CITE, 30 rue du Château 78360 Montesson, pour l'acquisition de 15 grilles d'exposition – Montant du marché – 2 385 € HT.
- 11.01.2010      Marché passé avec la société IMPRIMERIE ET EDITIONS HENRY, Parc d'Activités de Campigneulles 62170 Montreuil-sur-Mer, pour l'impression de papier à entête et d'enveloppes, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Montant minimum annuel HT : 10 000 € - montant maximum annuel HT : 35 000 €.
- 12.01.2010      Marché passé avec la société ADAV, 37 rue des Envierges 75020 Paris, pour les achats de film, pour une durée d'un an renouvelable. Montant minimum annuel HT : 14 000 € - montant maximum annuel HT : 56 000 €.
- 12.01.2010      Marché passé avec la société GAM SA, BP 298 74008 Annecy cédex, pour les achats de CD musique sur liste, pour une durée minimum d'un an renouvelable. Montant minimum annuel HT : 9 000 € - montant maximum annuel HT : 36 000 €.
- 12.01.2010      Marché passé avec la société NLD – Nicole Lafourcade Diffusion, 25 rue Pradier 75019 Paris, pour les achats de CD non musicaux et de musique jeunesse, pour une durée d'un an renouvelable. Montant minimum annuel HT : 1 500 € - montant maximum annuel HT : 6 000 €.
- 15.01.2010      Avenant n° 1 au marché passé avec la société SEPUR, 54 rue Alexandre Dumas 78371 Plaisir, pour l'enlèvement complémentaire des déchets issus de la déchetterie. Montant de l'avenant TTC : 434652,83 €.

**Madame DELESSARD** remercie madame THIRIOT de sa présence, ainsi que ses enfants et petits enfants. Elle précise qu'elle souhaitait vraiment les associer à la dénomination de la médiathèque du pôle culturel qui s'appellera « Pierre THIRIOT ».

# **1 - DENOMINATIONS D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

## **A – POLE CULTUREL RUE SAINT CLAIR**

**Monsieur PODEDYN** rappelle à l'assemblée que la ville a fait le choix de se doter d'un équipement culturel de grande envergure. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une volonté de consolider une politique culturelle ambitieuse et ouverte à tous.

Le pôle culturel deviendra rapidement un lieu emblématique de la qualité de vie dans notre ville, qui place l'échange et le dialogue au cœur de sa politique culturelle.

Le pôle culturel a vocation à créer une nouvelle dynamique à Pontault-Combault. Il est un nouvel espace de dialogue entre les populations et la Culture. Il permet d'inventer une nouvelle qualité de services dans notre ville à l'interface des différents pans d'intervention de la ville. L'offre culturelle, les propositions en direction de la jeunesse, les politiques sociales et de solidarité, les actions de citoyenneté, la dynamique sportive... sont autant de facettes d'un service pluriel proposé demain par ce nouvel équipement public.

En ce début d'année 2010, ce nouvel équipement dédié aux pratiques artistiques et culturelles ouvre ses portes. Le bâtiment est situé au 17 rue Saint-Clair.

Il accueillera quatre activités principales :

- Des studios de répétition pour les musiques actuelles et d'orchestre,
- Des expositions d'art plastique,
- La médiathèque annexe du sud de la ville,
- La diffusion de spectacles vivants dans une salle pouvant accueillir 375 personnes.

La juxtaposition des quatre fonctions essentielles du site est une base à partir de laquelle la réelle plus-value du projet peut-être développée : l'enrichissement de la programmation de la grande scène par des œuvres présentées dans la salle d'exposition, l'alimentation du travail des musiciens par la présence d'un fond multimédia, la création d'un plasticien par les groupes de jeunes musiciens pontellois-combalusiens... Le pôle permet une convergence, un carrefour où les publics et les artistes se croisent et partagent.

Construit autour d'une logique d'échanges et de rencontres entre les disciplines, les artistes et les publics, le projet de l'équipement est soucieux de créer des passerelles. C'est pour cette raison que la ville a décidé de nommer l'équipement « **Les Passerelles** ».

Par ailleurs, **madame DELESSARD** précise que la commune a souhaité donner à la médiathèque implantée aux Passerelles le nom d'un ancien élu qui a beaucoup œuvré pour promouvoir la lecture à Pontault-Combault. Il s'agit de Pierre Thiriot.

Elle rappelle que résidant à Pontault-Combault depuis 1931, Pierre a été élu la première fois en 1959 aux côtés de Robert Pestel puis a continué l'aventure municipale à ses côtés en 1965 et 1971 .

En 1977, à l'arrivée de Jacques Heuclin , il est resté fidèle à sa ville et a poursuivi sa tâche d'élu. Successivement, depuis 1977 il a été maire adjoint aux affaires sociales, à l'emploi l'animation économique, à la culture, puis conseiller municipal jusqu'en 2001 .

Il aura consacré à la vie municipale 42 ans de sa vie .

De Pierre, nous retiendrons bien sûr la création de la première bibliothèque, puis son investissement pour la réalisation de l'actuelle médiathèque François Mitterrand.

Il était considéré comme un « sage » au sein des différents conseils municipaux, et bénéficiait à ce titre de l'écoute de chacun et en particulier de la mienne, compte tenu de sa grande expérience de la vie municipale .

Fervent défenseur de la laïcité, il a aussi été un délégué départemental de l'Education Nationale très actif, ce qui lui a valu d'être promu Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques.

Pierre nous a quittés en mars 2008. Il avait 82 ans.

Il a, à travers toute l'énergie qu'il a mise au service de notre ville, écrit une de ses plus belles pages. Nous lui devons cet hommage.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 1<sup>er</sup> décembre 2009,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

. **DECIDE** de dénommer :

- le pôle culturel situé rue Saint Clair : **les Passerelles,**
- la médiathèque des Passerelles : **Pierre Thiriot.**

## **B – ECOLE RUE DES PRES SAINT MARTIN**

**Madame VERGNAUD** rappelle à l'assemblée que la livraison de nouveaux logements dans le sud de la ville et notamment la création de la résidence Mozart a généré l'arrivée de nouvelles familles. La ville a donc anticipé la scolarisation des enfants en construisant une nouvelle école rue des Prés Saint Martin.

Cette école, d'une superficie de 2 339 m<sup>2</sup> est composée de quatre classes en maternelle et six classes en élémentaire pouvant accueillir, au total, 285 élèves.

Les activités périscolaires tels la restauration, les accueils matin et soir, les études surveillées, les accueils les mercredis et les vacances seront assurées sur place. En effet, sont prévues quatre salles d'accueil de loisirs maternel et élémentaire, ainsi qu'une restauration scolaire constituée de deux salles réservées l'une aux élèves de maternelle et l'autres aux élèves d'élémentaire.

Construite au cœur d'un nouveau quartier à mixité sociale, la ville souhaite donner à l'école le nom d'un homme de lettre et grand politique qui, par son engagement et sa ténacité, a constitué un exemple.

Le nom d'Aimé Césaire, mort en 2008 à l'âge de 95 ans, est retenu. Il est l'un des fondateurs du mouvement littéraire de la négritude et un anticolonialiste résolu. Son projet, avant tout humaniste, s'adresse à tous les opprimés, il écrira « *aucune race n'a le monopole de l'intelligence, de la beauté, de la force, et il y a une place pour tous au rendez-vous de la victoire* ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

. **DECIDE** de dénommer la nouvelle école rue des Prés Saint Martin : **Aimé Césaire.**

**Madame DELESSARD** précise à l'assemblée que cette école sera inaugurée le 10 avril 2010 en présence du fils d'Aimé Césaire qui viendra spécialement de la Martinique.

## **2 – COMPTES ADMINISTRATIFS - EXERCICE 2009**

### **Intervention de madame DELESSARD :**

« Avant de passer la parole à Cédric, je voulais vous reparler de quelques inversions du calendrier budgétaire.

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le budget primitif d'une commune doit être voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique. C'est ce que nous pratiquons à Pontault-Combault depuis de nombreuses années.

L'article L. 1612-2 dispose néanmoins que le vote peut intervenir au plus tard le 31 mars afin de pouvoir intégrer certaines données financières, notamment en matière fiscale ou intercommunale. Cette année, compte tenu de la création de la Brie Francilienne au 1<sup>er</sup> janvier 2010, qui s'accompagne de la taxe professionnelle unique et du versement d'une attribution de compensation au profit de la commune, nous procéderons à l'examen du budget primitif en mars prochain.

Poussant cette logique de prise en compte de l'ensemble des données financières, j'ai décidé sur proposition du directeur général des services, d'avancer en février le vote du compte administratif afin d'affecter les résultats de gestion 2009 directement dans le budget primitif 2010, au lieu d'y procéder dans le budget supplémentaire comme les années précédentes. Cette inversion du calendrier présente les deux avantages suivants :

- un suivi budgétaire plus rigoureux :

L'affectation du résultat dans le budget primitif dispensera la commune de voter un budget supplémentaire. Outre les économies de gestion que cela générera, les élus et les services devront établir des prévisions fiables sur une année pleine. Certaines décisions ne pourront plus être différées au vote du budget supplémentaire. Cela obligera les services à faire preuve d'une rigueur accrue et d'une meilleure anticipation lors du processus d'élaboration budgétaire.

- une lisibilité accrue permettant un meilleur contrôle :

Dorénavant, l'ensemble des prévisions et des programmes d'investissement d'une année figureront dans un document unique : le budget primitif. Cela devrait permettre un accès facilité aux comptes communaux par une meilleure clarté dans la présentation et autoriser un contrôle des élus plus efficace, notamment en vérifiant que le budget soit bien en équilibre réel sans charge différée.

Avant de passer la parole à Cédric Pommot, je tiens à souligner deux points :

1) Cette inversion du calendrier est rendu possible grâce à la remarquable efficacité de la direction des finances qui est en mesure de présenter dès la mi-janvier un compte administratif complet. Ce n'est pas le cas de toutes les communes.

2) L'adoption différée du budget primitif ne pénalisera en rien le fonctionnement des services communaux. Je rappelle en effet que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales m'autorise à mettre en recouvrement les recettes et à mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il me permet par ailleurs, sur autorisation du conseil municipal, d'engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. »

**Madame DELESSARD** donne ensuite la parole à monsieur POMMOT pour la présentation du compte administratif 2009.

« Vous avez dans la note de synthèse un certain nombre de chiffres. Il semble opportun que pour l'adoption de ce compte administratif, vous puissiez avoir des informations, des explications complémentaires sur la nature des événements qui nous ont amenés à constater ces chiffres à la fin de l'année 2009.

En section d'investissement :

Dépenses	:	<b>19 660 994,40 €</b>
Recettes	:	<b>14 800 208,30 €</b>
Soit un déficit de :	-	<b>4 860 786,10 €</b>

En section de fonctionnement :

Dépenses	:	<b>46 791 162,67 €</b>
Recettes	:	<b>54 784 293,71 €</b>
Soit un excédent de :	+	<b>7 993 131,04 €</b>

En tenant compte des restes à réaliser qui sont intégrés en dépenses et en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est de 1 496 606,36 €

S'agissant de la section de fonctionnement, nous avons réalisé 3 % de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions et 12 % de dépense en moins. Nous disposerons donc de 6 496 524,68 € pour procéder aux ajustements nécessaires dans le cadre du budget primitif.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement se présente de la façon suivante :

- le produit des services, c'est à dire l'ensemble des régies	7,1 %,
- le produit des 4 taxes et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	56,50 %,
- les dotations, subventions et participations	30,80 %,
- les produits de taxes diverses	3,20 %,
- les produits divers de gestion et produits exceptionnels	2,40 %.

S'agissant des dépenses réelles, elles sont constituées :

- de dépenses à caractère général (fournitures, énergie, maintenance, assurances, etc..)	22,87 %,
- les charges de personnel	61,04 %,
- les autres charges de gestion, contingent, indemnités	5,17 %,
- les subventions à la caisse des écoles, au CCAS, aux associations	8,54 %,
- les charges financières	2,34 %,
- les charges exceptionnelles	0,04 %.

Quant à la section d'investissement, les dépenses réelles sont composées d'une part du remboursement du capital de la dette à hauteur de 3 825 304,95 € et d'autre part des opérations d'équipement dont le montant s'élève à 14 906 902,61 €.

La répartition des dépenses d'équipement :

- la construction de bâtiment et les gros travaux de rénovation du patrimoine communal	67,89 %,
- des acquisitions foncières	11,10 %,
- des travaux de voirie, éclairage public, environnement et signalétiques	10,06 %,
- des subventions aux organismes de construction de logements sociaux	0,80 %,
- des acquisitions de véhicules, d'outillage, de mobiliers pour les écoles et les bureaux, de divers matériel pour l'informatique, les sports et la médiathèque ainsi que diverses études	10,15 %.

Ces dépenses ont principalement été composées par la finalisation du pôle culturel les Passerelles avec la médiathèque Pierre Thiriot et la nouvelle école Aimé Césaire ainsi que de nombreux travaux dans les écoles et les gymnases, des choses qui sont assez classiques.

D'importants travaux de voirie ont été également effectués place Louis Aragon, par exemple, dans le cadre du CADUCE ou la rue des Tilleuls et la rue des Chardonnerets.

S'agissant des recettes réelles d'investissement, elles comprennent :

- un emprunt de 2 666 667 €,
- les réserves du résultat de 2008 à hauteur de 6 000 000 €,
- les subventions du département dans le cadre du contrat CADUCE pour 100 266,48 €,
- les subventions de la Région Ile de France pour 600 083 € et du département pour 453 062 € pour la construction des passerelles.
- les amendes de police : 53 885 €,

- le fond de compensation de la TVA pour 2 591 549,74 €. Ce montant exceptionnel perçu en 2009, correspond à la mise en place du plan de relance qui offrait la possibilité aux collectivités de percevoir le FCTVA habituel (donc versé 2 ans après) et le versement anticipé (donc versé un an avant) qui avait été adopté au mois de juin dernier en séance du conseil municipal,
- la taxe local d'équipement pour 497 328 €.

Voilà pour le compte administratif de la ville.

En ce qui concerne le budget d'assainissement, il fait apparaître :

- un excédent d'exploitation 506 335,46 €
- un déficit en section d'investissement de 403 388,53 € y compris les restes à réaliser.

Au cours de cet exercice 2009, la commune a poursuivi la construction des bassins de 300 m3 et 6 000 m3, ainsi que la tranche 26 qui est donc le renforcement des réseaux de la rue de Melun, du Plessis et de Croissy, ainsi qu'un certain nombre de travaux sur les réseaux.

Voilà pour cette présentation du compte administratif. Vous avez reçu évidemment copie des différents documents et donc on peut passer au vote s'il n'y a pas de question.

Après avoir entendu monsieur POMMOT, rapporteur des finances,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 12 mars 2009,

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L.2121.14, madame DELESSARD, maire, se retire au moment du vote.

**Monsieur BEAULIEU**, doyen d'âge, assure la présidence pour le vote du compte administratif 2009 -commune et assainissement.

## **A – COMMUNE**

**Par 32 VOIX POUR (dont 5 POUVOIRS)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mmes HAUER, GIRARDIN, Mm. CHAUMIER, SAVELLI  
pouvoir à Mme HAUER, M. RENAUD)**

. **ADOpte** le compte administratif commune pour l'année 2009 qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultats de fonctionnement :

Dépenses	:	46 791 162,67 €
Recettes	:	54 784 293,71 €
Résultat cumulé	:	+ 7 993 131,04 €

Résultats d'Investissement :

Dépenses	:	19 660 994,40 €
Recettes	:	14 800 208,30 €
Résultat cumulé	:	- 4 860 786,10 €

**B – ASSAINISSEMENT**

**Par 32 VOIX POUR (dont 5 POUVOIRS)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mmes HAUER, GIRARDIN, Mm. CHAUMIER, SAVELLI  
pouvoir à Mme HAUER, M. RENAUD)**

. **ADOPTE** le compte administratif assainissement de la commune pour l'année 2009 qui fait ressortir les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	742 601,40 €
Recettes	:	1 248 936,86 €
Résultat cumulé	:	+ 506 335,46 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	3 078 461,34 €
Recettes	:	3 085 151,92 €
Résultat cumulé	:	+ 6 690,58 €

**3 – COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2009**

**Monsieur POMMOT** fait part à l'assemblée de la présentation des comptes de gestion – de la commune et du service de l'assainissement - exercice 2009 du receveur municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après vérification, les comptes présentés par le receveur sont identiques à ceux des comptes administratifs – Commune et Assainissement.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

. **DECLARE** que les comptes de gestion – commune et assainissement dressés pour l'exercice 2009 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**4 – AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE – EXERCICE 2009**

**Monsieur POMMOT** rappelle qu'en application des dispositions du plan comptable M14, le résultat de la section d'exploitation doit être affecté après le vote du compte administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 4 février 2010,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 33 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mmes HAUER, GIRARDIN, Mm. CHAUMIER, SAVELLI  
pouvoir à Mme HAUER, M. RENAUD)**

. **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<u>Résultat de l'exercice 2009</u> :	EXCEDENT d'exploitation .....	<b>7 993 131,04 €</b>
<u>Section d'Investissement</u>		
Article 1068 - Réserves .....		4 642 449,82 €
A l'exécution du virement à la section d'Investissement		
Article 1068 – Réserves		
Affectation complémentaire en réserve .....		357 550,18 €
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Article 002 - Excédent de Fonctionnement reporté .....		2 993 131,04 €

## **5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2010**

**Monsieur POMMOT**, maire adjoint délégué aux finances, présente les orientations du budget de l'exercice 2010, pour la commune.

« Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Dans un peu plus d'un mois, notre assemblée aura à se prononcer sur le budget primitif de la ville de Pontault-Combault pour l'exercice fiscal 2010.

Alors qu'en un peu de plus de 25 ans, la décentralisation a largement fait la preuve de son efficacité par le rôle déterminant qu'elle a joué dans la modernisation de notre pays – et Pontault-Combault en est à cet égard un bel exemple. L'exercice auquel nous serons amenés à nous soumettre par l'adoption du budget de fonctionnement et d'investissement de nos services publics municipaux s'inscrit dans un contexte de pressions devenues insoutenables pour une large majorité d'élus municipaux et représentants des collectivités territoriales, bien au-delà des clivages politiques traditionnels.

La menace économique et sociale dans laquelle la crise, conséquence de la financiarisation outrancière de l'économie, a entraîné le monde, s'est traduite, pour notre ville, par une baisse significative (-28%) des droits de mutation, sans compter les conséquences sur chacun d'entre nous – et singulièrement les plus précaires de nos concitoyens.

Les mécanismes de solidarité mis en œuvre sur le territoire de notre commune fonctionnent à plein et le CCAS comme les associations sociales présentes à Pontault-Combault constatent chaque jour la cohorte des familles et des personnes seules contraintes de faire appel aux Restos du Cœur, à l'Épicerie sociale, à SOS Solidarités, à SOS Familles, au Secours Populaire et à toutes les autres structures qui bénéficient du soutien financier et matériel de la ville.

A cette menace s'ajoute désormais pour 2010 et les années suivantes une politique gouvernementale qui s'apparente à une tentative d'étouffement des libertés et d'assèchement des ressources locales.

La suppression annoncée de la taxe professionnelle et son remplacement par la nouvelle contribution sur la valeur ajoutée ne sont en effet pas de nature à rassurer les élus locaux que nous sommes, impliqués dans le maillage de nos territoires, avec les départements et les régions, au service des politiques publiques en direction de leurs habitants.

Avec la disparition de la TP – qu'elle soit perçue par la ville ou, désormais, la Communauté d'Agglomération de la Brie Francilienne – le Président de la République réalise la promesse faite au MEDEF et à ses principaux soutiens d'un allègement général pour les entreprises, cassant de plus en plus le lien qui les unissent au territoire sur lequel elles sont implantées. Dans le même temps, cette décision réduit l'autonomie fiscale des collectivités à peau de chagrin.

Pour preuve, en 2010, le produit de la taxe sera compensé par une dotation budgétaire décidée en dehors de cette assemblée légitimement constituée, sans tenir vraiment compte du dynamisme de son évolutivité, et dès 2011, le taux de la nouvelle contribution sera fixé au niveau central et non plus local.

J'entends déjà les réactions sur le thème « François Mitterrand avait lui-même qualifié cet impôt d'imbécile » ou « vous êtes contre toute réforme » ; arrêtons-nous y un instant. Les simulations gouvernementales disponibles, relayées par la presse ces dernières semaines, démontrent que pour 60% des entreprises, cette réforme n'aura finalement pas d'impact. Où est donc le « choc de compétitivité » attendu par M. le Premier Ministre ? Parmi celles (12%) qui verront leur contribution fiscale se réduire, si les PME seraient les principales bénéficiaires en %, ce sont les grands groupes qui tireront le maximum de profits, en valeur.

A cela il faut rajouter une très grande inquiétude sur les failles que peut générer la mise en œuvre précipitée d'une réforme très insuffisamment concertée avec les représentants nationaux des élus territoriaux que ce soit l'AMF (association des Maires de France) ou l'ADCF (l'assemblée des communautés de France).

La première d'entre elles concerne l'absence de prise en compte, par l'Etat, dans son dispositif de compensation de la Taxe Professionnelle, de la part perçue par les syndicats intercommunaux.

Dans le dispositif de la TPU qui aurait dû s'appliquer à Pontault-Combault et Roissy-en-Brie avec la création de la Brie Francilienne, cette part était intégrée dans le calcul du taux de TPU. Il semble, et cela est confirmé par les services préfectoraux qui instruisent désormais ce point, que les mécanismes de compensation, à l'euro près nous avait-on annoncé, n'aient pas prévu cette part.

Or, les conséquences seraient très importantes si le dispositif n'était pas corrigé : 735 291 € ne seraient ainsi pas compensés par l'Etat pour Pontault-Combault. Cette somme ne serait en effet pas prise en compte dans la détermination de l'attribution de compensation versée par la CA à la ville qui correspond, rappelons le, à la différence entre le montant des recettes de TP collectées et le montant des charges transférées. Pour Roissy-en-Brie, ce sont 331 914 € qui ne seraient pas compensés pour les mêmes raisons, soit plus d'un million d'euros pour notre bassin de population.

Il faut être prudent à ce stade car sur notre interpellation, les services de l'Etat étudient le dossier et nous ne voulons pas tenter de procès d'intention. Mais, si ceci devait être confirmé, alors nous aurions la preuve supplémentaire de la volonté actuelle de l'Etat de réduire l'autonomie des ressources des collectivités territoriales.

La remise en cause de la décentralisation se traduit aussi par la réorganisation territoriale qui, si elle cible principalement les départements et les régions, n'en comporte pas moins des incidences sur nos villes.

La remise en cause de la clause de compétence générale des départements par exemple risque de se traduire concrètement par la disparition de financements croisés, bénéficiant à toutes les structures associatives de notre ville, alors que ces compétences croisées représentent moins de 6% des budgets départementaux et régionaux, selon une étude de KPMG (cabinet d'audit indépendant).

Voilà un formidable contre-feu qui, en stigmatisant le coût prétendument exorbitant engendrés par les conseillers généraux et régionaux, masque l'incurie des finances de l'Etat qui n'ont jamais atteint les profondeurs abyssales où elles se trouvent aujourd'hui (autour de 140 milliards d'euros).

Dans ce lourd contexte, les orientations que vous propose la majorité municipale, par ma voix et celles qui s'exprimeront dans le cadre de ce débat, s'inscrivent dans une série d'actions, pour certaines déjà engagées, visant à la fois à préserver ce qui fait le charme et nourrit l'attachement des Pontellois-Combalusiens à leur ville et à faire évoluer l'organisation et les politiques municipales pour toujours mieux répondre aux urgences et aux attentes qu'ils nous expriment.

Les différentes consultations opérées en 2009 ont démontré que Pontault-Combault est une commune agréable à vivre et que sa transformation d'un bourg vers le statut de « ville urbaine » doit s'accompagner d'aménagements de respirations dans l'espace urbain. C'est la raison pour laquelle nous voulons inscrire, dans notre budget d'investissement et en lien avec la révision du PLU, un volume significatif de crédits pour des acquisitions foncières aux endroits stratégiques où la densité urbaine s'est renforcée, en anticipation, parfois, en réponse souvent aux principes du SDAURIF.

Dans le même temps, 2010 sera la première étape d'un plan pluriannuel d'investissements destinés à entretenir le patrimoine communal, des voiries dont certaines ont souffert avec les périodes de gel successives aux bâtiments municipaux (écoles, gymnases) sans oublier certains locaux mis à disposition des associations (MJC, SOS Solidarités).

Enfin, si certains besoins en matériel doivent être satisfaits pour le bon fonctionnement de nos services, un effort au profit de la généralisation du système d'information devrait être prioritaire à notre sens pour poursuivre dans la voie ouverte par la mise en place du nouveau site internet et la GRC. De même, la rationalisation du parc automobile prenant en compte l'exigence écologique de réduction de notre émission de CO<sub>2</sub>, passant par son renouvellement progressif par des véhicules électriques, pourrait trouver un premier aboutissement en 2010.

Sur le fonctionnement, le budget 2010 verra les premières incidences des nouveaux services ouverts à la population : l'école Aimé-Césaire et les Passerelles accueilleront les Pontellois-Combalusiens dans de nouveaux locaux marqués par notre double volonté de nous inscrire dans une démarche de respect de l'environnement et de favoriser la consolidation du tissu social.

Dans une période de difficultés économiques et d'augmentation du chômage (+23% en Seine-et-Marne), nous n'oublions pas le rôle de régulateur que peuvent jouer les collectivités locales sur le marché de l'emploi. La mise en place d'une nouvelle politique RH, motivée par un dialogue renforcé avec les représentants du personnel municipal, doit permettre, à partir de 2010, de redéfinir les contours du nouveau pacte social au cœur duquel les exigences d'efficacité, de qualité et de disponibilité du service public se conjugueront à nos valeurs de solidarité, d'équité et de développement personnel et collectif.

Une nouvelle organisation municipale, assortie de nouveaux processus de travail plus axés sur la transversalité, la qualification et l'expertise ainsi que la mise en place de schémas de délégation plus clairs et plus responsabilisant, devrait voir le jour au cours de cette nouvelle année, préfigurant une nouvelle approche des différents publics qui composent la population de notre ville.

Dans ce cadre, en lien avec la réflexion lancée au niveau intercommunal, notre volonté est ferme à l'égard des associations, de leurs bénévoles et professionnels, qui travaillent au quotidien avec nos services pour le bénéfice des Pontellois-Combalusiens : malgré les menaces induites par les réformes en cours du Gouvernement et qui pèsent sur les financements dégagés par la région et le département, nous maintiendrons le niveau de support actuel voire, dans un certain nombre de cas, accentuerons l'effort lorsque cela sera nécessaire pour garantir, à l'échelle du territoire communal ou intercommunal, la présence d'un dispositif d'accompagnement de nos concitoyens sur des compartiments de l'existence aussi essentiels que se nourrir, se loger, se vêtir, s'éduquer, ou se cultiver.

Bien entendu, ces orientations politiques ne peuvent se départir d'enjeux de gestion destinés à :

- Maintenir le gel la pression fiscale sur les ménages par la poursuite du gel des taux ;
- Assurer les grands équilibres financiers conformes à une ville de 35 000 habitants comme Pontault-Combault ;
- Préserver l'avenir des futures générations en limitant le recours à l'emprunt à des proportions raisonnables et en dégagant un autofinancement propre à protéger les finances de notre commune.

Les idées de chacun, la mobilisation de tous, quel que soit le banc de cette assemblée sur lequel il est assis, sont des conditions *sine qua none* d'un exercice budgétaire réussi et compris. Le débat de ce soir doit en être le théâtre.

Nos inquiétudes sont à la mesure de notre ambition pour Pontault-Combault et des défis qu'elle nous impose de relever.

Nous aurons, en 2010 puis en 2011, à faire des choix qui assurément dessineront l'environnement dans lequel évoluera notre ville pour ce début du 21<sup>ème</sup> siècle.

Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, faisons en sorte que ces choix n'hypothèquent pas notre avenir commun. »

### **Intervention de monsieur RENAUD pour le groupe UMP / NOUVEAU CENTRE / MODEM**

Madame le Maire et cher(e)s Collègue,

Dans votre note explicative de synthèse, il est écrit et rappelé fort justement d'ailleurs je cite :

- *« qu'en 2010 les collectivités percevront un produit équivalent à celui de la taxe professionnelle avec la garantie que ce produit ne pourra être inférieur à celui perçu en 2009 »,*

mais aussi,

- *« A partir de 2011, les collectivités bénéficieront d'impôts nouveaux, d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles, il s'agira principalement de deux cotisations suivantse : la CFE, cotisation foncière des entreprises et la CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée produite par les entreprises.*

Sur un plan purement politique, madame le Maire, rappelez-vous qu'au précédent conseil, vous majorité et nous opposition, avons débattu justement sur la réforme de la taxe professionnelle et plus globalement sur la réforme des collectivités territoriales. Vous nous annonciez des catastrophes financières sans précédent pour les collectivités territoriales et plus particulièrement pour Pontault Combault.

Bref, je ne vais pas refaire le débat ce soir mais nous sommes satisfaits que dans votre note de synthèse, le service financier vous rappelle que la TP sera compensée par le biais d'autres taxes.

Vous constaterez qu'entre la démagogie politique de votre majorité municipale et plus globalement de l'opposition nationale et la « real politique » de la majorité présidentielle qui travaille tous les jours à combattre la gangrène de notre temps qu'est le chômage, comme dirait l'autre « il n'y a pas photo ».

Pour rester sur le débat qui nous intéresse, votre excellent service financier nous rappelle bien que pour le futur nous pouvons nous attendre à des rentrées fiscales plus faibles, du fait que ces nouvelles bases fiscales de référence sont revues à la baisse. C'est sur ces faits que nos orientations budgétaires et politiques pour l'année 2010 auraient été dans les grandes lignes : l'excellence du service public rendu et la maîtrise nécessaire des coûts de fonctionnement et la réflexion nécessaire sur chaque dépense engagée. En résumé, gérer notre ville en « bon père de famille » ce dont attendent nos concitoyens Pontellois-Combalusiens.

Certains points de votre orientation budgétaire nous interpellent. En premier lieu, nous vous avons soutenu et nous vous soutenons et vous soutiendrons tant que vous aurez à l'esprit le fait qu'il faille investir dans le bien être de nos enfants. Bon, nous le voyons bien physiquement que les écoles auraient besoin d'une bonne réhabilitation, n'oubliez pas cette notion, le beau rend heureux, surtout pour nos bambins, mais globalement la politique de l'enfance (relais maternelle, médiathèque...) est bonne sur notre commune mais reste toujours à parfaire. Nous espérons que chaque euro dépensé dans ce but le sera toujours à bon escient.

Ceci étant dit, dans vos prévisions de dépenses de fonctionnement, nous vous avons fait confiance tout en étant vigilants sur le projet, que nous pouvons qualifier d'ailleurs de grand projet, je veux parler du pôle culturel que nous venons de dénommer ce soir « Les passerelles ». Si on comprend bien votre note de synthèse, les frais d'exploitation et d'investissements des « Passerelles » engendreront des coûts supplémentaires. Nous sommes responsables et nous savons bien que tout projet d'envergure culturelle induit des coûts. Cependant attention ! Nous n'espérons pas que ces coûts soient plus du tout en corrélation avec le projet voté initialement. Rassurez nous, « les Passerelles » ne seront pas un gouffre financier ? Vous nous annoncez également des créations de postes supplémentaires pour la nouvelle école Aimé Césaire et pour le pôle culturel. Nous vous disons quitus pour l'école mais en ce qui concerne le pôle culturel, avez-vous pensé au redéploiement de fonctionnaires territoriaux ? A notre avis, vous vous devrez d'amortir ce lieu à l'avenir via une politique culturelle d'envergure.

D'autre part, ce que nous trouvons comme diraient les jeunes d' « hallucinant » c'est que plus généralement, vous êtes satisfaits de constater que nos services de la ville n'augmenteront pas leurs dépenses de plus de 5 % ce qui nous paraît ahurissant quand on sait que la croissance de notre pays est quasiment nulle et qu'un bon nombre de nos concitoyens vit mal et subit la crise de plein fouet. Pour nous, les dépenses supplémentaires de gestion doivent être de 0 % voir en régression. Vous avez dû oublier que toutes dépenses supplémentaires, ce sont les contribuables qui les financent. Voilà en ce qui concerne vos dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui est des dépenses d'investissements, notre ville se doit d'investir dans l'amélioration des structures fondamentales pour les déplacements (routes, parking), de voiries. Plus globalement nous devons moderniser nos infrastructures, nous en avons besoin.

Devant les grandes réformes territoriales à venir avec pour but de rationaliser le domaine public et plus empiriquement, les nouvelles réformes territoriales nous donneront la possibilité de construire une nouvelle architecture de nos villes avec comme but l'amélioration de la vie de nos concitoyens et la mise en commun de nos moyens. Nous, élus de la majorité présidentielle, il nous paraît primordial de miser le projet d'intercommunalité avec Roissy-en-Brie.

Cependant, il nous semble qu'il ne faut pas s'arrêter qu'avec la ville de Roissy-en-Brie mais inclure d'autres communes pour la rationalisation de nos coûts, la mise en commun des moyens humains et des matériels.

Pour finir sur une note constructive et ouvrir une réflexion sur l'avenir de nos villes, devons nous garder nos villes en intercommunalité ou devons nous créer de grandes villes pour des projets économiques, écologiques et d'envergure pour que nos concitoyens puissent vivre en harmonie tous ensemble ? »

### **Intervention de madame VIET pour le groupe MRC :**

Madame le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers,

Ce débat d'orientation budgétaire pour notre commune intervient dans une période difficile pour nos concitoyens. La crise économique, après le renflouement du système bancaire, n'est pas terminée, loin de là. En témoigne la montée du chômage et de la précarité, et l'absence de croissance économique.

La politique de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement, dramatique pour notre pays, si elle procède effectivement d'une rupture, c'est malheureusement avec celle du « modèle français » issu des Lumières.

Le philosophe Marcel Gauchet a écrit fort justement : « le programme initial de Sarkozy c'est la banalisation de la France ». Pour Sarkozy, la France est une somme d'anomalies : droit du sol, égalité des citoyens, laïcité, services publics, etc...

S'ajoute aujourd'hui le projet de réforme des collectivités territoriales – réforme au contenu nettement anti-républicain, car comme le soulignait avec justesse Anicet Lepors : « Nicolas Sarkozy a entrepris de mettre notre pays aux normes du libéralisme et de l'assujettir en tous domaines aux règles du marché.

Les moyens utilisés ne correspondent à aucun dessein national, au sens où l'on a pu parler autrefois d'« ardente obligation » de la planification « à la française », mais par le moyen d'un « pragmatisme destructeur », il détruit tout ce qui confère à la France une « identité nationale » démocratique et progressiste.

La réforme des collectivités territoriales en est un exemple frappant.

Le triptyque historique « communes-département-nation », qui a structuré politiquement notre pays serait remis en cause par des dispositions majeures pernicieuses : conseillers territoriaux, métropoles, suppression de la taxe professionnelle. Les conséquences en seraient épouvantables : détérioration de la situation matérielle et morale des fonctionnaires et des services publics, et rôle du préfet de région comme véritable proconsul.

Le MRC, dans la majorité municipale, partage fortement la volonté de ne pas subir cette politique d'adaptation aux logiques purement financières et d'interroger, de réaliser, en concertation avec la population un devenir commun de qualité pour notre ville.

Soulignons notamment dans la politique budgétaire :

- l'effort sur le logement social et les réserves foncières, conditions matérielles pour assurer un urbanisme maîtrisé au service du plus grand nombre ;
- la volonté de pérenniser les services d'intérêts généraux rendus à la population, notamment en matière de social, de solidarité, de dispositif éducatif et culturel – et dans le même temps – car nous sommes des élus responsables – d'évaluer et d'optimiser l'outil communal.

Ce budget 2010 traduit cette volonté de résister à toute logique régressive. C'est un budget préparé avec sérieux, c'est un budget qui maintient les équilibres, c'est enfin un budget qui n'oblitére pas l'avenir et le développement de notre ville, notamment en matière d'investissement.

C'est un budget auquel nous souscrivons et que nous voterons sans réserve.»

### **Intervention de monsieur CALVET pour le groupe vert :**

« Chers Collègues,

Je partage, au nom du groupe vert, l'essentiel de ce qui a été dit par les orateurs précédents, de gauche.

Et je remercie, en particulier Cédric, pour la brillante démonstration qu'il nous a faite et la connaissance qu'il a pu nous donner, et des chiffres que nous colporterons, évidemment, en direction de la population quant aux réalités de la réforme qui est en cours.

La suppression de la taxe pro est la grande nouveauté attendue dans le cadre de la réforme des collectivités locales initiée par le Gouvernement. Cette suppression semble avant tout idéologique voire dogmatique.

En effet, la suppression de la part salariale décidée par le Gouvernement de Lionel Jospin avait fait que la taxe pro faisait plutôt consensus depuis. L'inquiétude aujourd'hui est bien réelle du côté des élus y compris à droite, notamment s'agissant des conseils généraux. Il ne faut pas oublier que les Collectivités locales font déjà face au problème des transferts de charges plus ou moins bien compensées telles que la délivrance des passeports biométriques et le service minimum d'accueil dans les écoles pour les communes, l'entretien des routes et l'aide sociale pour les départements.

Le Gouvernement promet une compensation intégrale ; d'ores et déjà l'oubli par les services préfectoraux de comptabiliser dans leurs calculs les sommes relatives aux syndicats extérieurs n'incite pas à l'optimisme, les sommes sont conséquentes :

- 735 000 € Pontault-Combault
- 331 000 € Roissy-en-Brie

Dans ce contexte, il faut se réjouir que la ville de Pontault fasse à nouveau le choix de ne pas augmenter la fiscalité, malgré les efforts à fournir pour l'intercommunalité nouvelle.

Notre niveau d'endettement reste très raisonnable : il atteste de la bonne évaluation des besoins par le conseil municipal et les services financiers de la ville ; il faut remercier ceux-ci ainsi que tous les services pour le respect qu'ils ont eu des consignes de prudence quand à leurs dépenses. Cet endettement maîtrisé nous réserve également une marge de manœuvre intéressante.

Le groupe verts partage donc entièrement les orientations présentées ce soir en émettant le souhait que , dans le cadre de l'entretien et la valorisation du patrimoine municipal, la maîtrise des consommations d'énergie et la lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre soient prioritaires.

Quelques arbitrages restent encore à rendre relativement à des dépenses qui pourraient venir palier les renoncements et les insuffisances de l'Etat (UMP)

Malgré les intensions louables des élus du conseil municipal de Pontault-Combault, ils nous semblent prioritaire de mettre l'Etat et les services préfectoraux devant leurs responsabilités quand elles relèvent de leurs compétences spécifiques.

### **Intervention de monsieur BLOCIER pour le groupe Communistes et Républicains :**

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire état de nos appréciations sur la réalité économique et sociale du pays et d'entrevoir sa traduction concrète en termes budgétaires, pour les collectivités locales en général et notre ville en particulier... Cette année, il revêt un caractère particulier à plus d'un titre.

Tout d'abord, c'est le premier budget depuis la création de la Brie Francilienne.

Notre mise en commun de domaines de compétence avec la ville de Roissy-en-Brie s'est faite volontairement entre nos deux villes.

Notre groupe est très attaché au développement d'une intercommunalité, conçue dans l'intérêt des populations des deux villes.

Il n'est pas question de refaire l'intervention tenue en Conseil municipal du 2 juillet dernier. Cependant, créer une intercommunalité ouvre à des dotations de la part de l'Etat qui permettent d'envisager des menées de projets locaux.

Mais jusqu'à quand ?

Le Président de la République et le Gouvernement ne cessent de déclarer que l'organisation territoriale est trop complexe, que les citoyens ne s'y retrouvent plus... Affirmations totalement contredites par un récent sondage du Centre de Recherches Politiques de Sciences Po.

Dans cette étude, les maires, les conseillers généraux, sont les seuls élus politiques qui conservent la confiance des citoyens... Et c'est bien parce qu'ils savent combien leur action est précieuse dans leur vie quotidienne.

En dynamitant notre organisation territoriale, l'objectif de l'Etat est de réduire de façon considérable le nombre des collectivités.

En forçant la création d'intercommunalités sur tout le territoire et en confiant aux préfets le soin de les imposer si besoin puis, ce qui pourrait être le cas pour nous, d'en modifier les périmètres existants, ces outils de coopération volontaire pourraient être transformés en de nouvelles institutions obligatoires, dont il est prévu par ailleurs de renforcer les compétences.

Les communes ne pourraient plus décider de leur mode de gestion ou de leurs actions dans de très nombreux domaines ; les décisions prises ailleurs s'imposeraient à elles, même si elles ne les partagent pas.

Ces intercommunalités pourraient devenir des institutions supra-communales, éloignées du contrôle citoyen. Les villes n'exerçant plus que des missions administratives déléguées, vidées de toute substance. Elles ne disposeraient plus d'aucun pouvoir de décision, d'aucune possibilité d'action.

Quant aux départements, le sabotage est déjà à l'œuvre, en supprimant la clause de compétence générale, en les obligeant à s'effacer au profit des métropoles et en encourageant leur fusion avec les régions.

Pour éradiquer la vitalité des communes, l'Etat remet en cause les principes républicains de la libre administration des collectivités territoriales et de la non-tutelle d'une collectivité sur une autre.

L'uniformisation des politiques locales, pilotée d'en haut, serait alors en marche.

Ce que cherche le gouvernement, c'est de supprimer les 36 000 foyers de débats citoyens et d'initiatives pluralistes qui fondent pourtant notre identité et constituent les bases démocratiques de notre République.

L'investissement citoyen, l'engagement local, le bénévolat au profit de l'action publique, les solidarités locales... leur sont insupportables ! Car ils peuvent être des pôles de résistance à ce type de société dont on mesure, pourtant, les dégâts planétaires.

Nous proposons et défendons une tout autre conception du développement des territoires, au profit des populations qui y résident, en favorisant la vie démocratique, les coopérations et les mutualisations. Nous refusons la mise en concurrence des territoires et des habitants, qui consacre toujours la victoire du plus fort au détriment de la solidarité, laquelle est pourtant un élément essentiel de notre pacte républicain.

En effet, comme nous nous y sommes engagés en mars 2008, il s'agit bien de répondre aux besoins de la population en matière de service public de proximité, de logement, d'aide sociale, d'accès à l'éducation, à la culture, toutes choses fortement exprimées dans la campagne et qui ont été approuvées par les électeurs.

Deuxièmement, et c'est un fait marquant pour notre débat :

La taxe professionnelle, ressource d'une part, mais surtout levier direct des collectivités territoriales d'autre part, n'est plus !

Cette suppression se situe dans le contexte du projet politique et de société voulu par le Président de la République, en lien étroit avec les autres politiques libérales européennes, sous les applaudissements et les hourras du MEDEF.

Ces ultra-libéraux ont tiré le constat que Communes, Départements et Régions sont devenus un obstacle à la croissance du capitalisme sur des secteurs où celui-ci pourrait trouver de nouvelles ressources. Le transfert des services au secteur privé devient une nécessité pour que le monde des actionnaires puisse engranger des dividendes supplémentaires.

La Poste, service public national, va être passée à la moulinette du libéralisme et les services publics locaux ne seront pas non plus épargnés.

La suppression de la taxe professionnelle devrait produire un effet direct avec la baisse des investissements des collectivités locales. La pression financière pourrait avoir pour conséquence la mise sous tutelle des collectivités, l'Etat leur dictant les choix qu'elles devront réaliser. On pourra se demander alors, et autant se le demander maintenant, à quoi pourraient bien servir les élections, les projets ne pouvant plus être élaborés avec les citoyens.

La suppression des services publics entraînerait des difficultés supplémentaires pour les habitants. Sans parler des emplois publics qui disparaîtraient eux aussi. Ce n'est pourtant pas le moment.

Dans le portrait social de la France édition 2009, l'INSEE dresse un tableau très inquiétant de la situation de l'emploi, et 2010 s'annonce encore pire. Où sont passées les envolées lyriques du candidat Sarkozy sur la valeur travail ? sur les revenus trop bas ?

Aux cent mille pertes d'emplois enregistrées en 2008, le recul s'est amplifié, au premier semestre 2009, de 270 000 chômeurs de plus. L'INSEE voit des perspectives très médiocres pour l'avenir à court terme. « Le nombre de chômeurs augmente de presque 30 % en un an et demi », et le nombre de personnes touchées par le chômage partiel a été multiplié par dix en un an et atteint 320 000 personnes. De plus, les inégalités salariales s'amplifient de façon inquiétante. L'écart s'est accentué au cours de la dernière période puisque les très hauts salaires ont gagné 8,5 fois le salaire médian en 2007, contre 6,6% en 1996. Ces inégalités ne sont pas le fruit du hasard, pas plus qu'une fatalité.

La suppression de la taxe professionnelle va participer à cette politique inégalitaire. L'accélération de ces « réformes » ressemble à une tornade dévastant tout sur son passage. Tout ce qui fonde et ce qui reste de principes solidaires dans notre pays est jeté à bas. Les derniers chiffres confirment que les profits des banques et des assurances devraient être multipliés par quatre en 2009...

Si je paraphrasais un joli slogan entendu au coin d'une manifestation : « si les communes étaient des banques, elles auraient été sauvées ! »

Aides aux banques et à la finance et destruction de nos services publics, sont les deux faces d'une même pièce. Et dans ce jeu de pile ou face, les citoyens sont toujours les perdants.

De fait, la suppression de la taxe professionnelle est un des instruments utilisé pour mettre fin aux services publics locaux. Tout le monde reconnaît pourtant qu'ils sont de véritables amortisseurs sociaux en particulier dans cette période de crise.

Alors que les services publics fondent le principe de solidarité, on nous inocule, en douce, l'intérêt privé contre l'intérêt général, la rentabilité financière contre l'efficacité sociale, la loi du marché contre celle d'une organisation politique et sociale, démocratique et planifiée.

Si certains représentants des PME, pris à la gorge, espèrent du côté de cette baisse de fiscalité pour améliorer leur quotidien, d'autres s'interrogent davantage sur l'attitude des banques qui leur refusent des crédits...

Les entreprises, et en particulier celles du bâtiment, ont bénéficié jusqu'à présent de la dynamique des collectivités locales qui sont les premiers investisseurs publics de ce pays avec plus de 80% des investissements. Vouloir ignorer que les collectivités sont les premières pourvoyeuses d'emplois et tabler sur un allègement fiscal pour renforcer ces entreprises, répond essentiellement à une analyse à courte vue.

Lorsqu'une entreprise s'installe sur une commune, elle ne le fait pas en fonction de la fiscalité locale. Le taux de Taxe Professionnelle n'arrive qu'au 15<sup>ème</sup> rang de leurs critères, loin derrière les services offerts sur la ville ou le département : les infrastructures, les écoles, le pôle de savoir-faire...

Ce lien économique entre les collectivités et les entreprises est indispensable, il a forgé pendant des décennies le développement sur nos territoires.

Au niveau de connaissance que l'on a actuellement sur les mesures de remplacement de la TP, nous ne pouvons que déplorer qu'à travers sa suppression, on rompt ce lien au détriment de notre économie et qu'il y aura transfert sur les ménages des impôts dus par les entreprises, puisque toute marge de manœuvre sera supprimée.

On peut réellement craindre pour le maintien des services qui sont rendus à la population jusqu'à ce jour. Tous les élus savent pertinemment que la TP reste un instrument dynamique avec des progressions notables chaque année. Qu'en sera-t-il de la nouvelle contribution économique territoriale ?

Nous soutenons qu'une réforme de la taxe professionnelle est indispensable, mais une autre. En étendant les bases d'imposition de la TP aux actifs financiers des entreprises, des banques, des assurances, des groupes de la grande distribution, elle serait rendue plus efficace.

Des milliards ont été accordés au secteur bancaire dans la dernière période et leurs profits ont quadruplé. Plutôt que de financer la reprise économique, les liquidités accumulées retournent à la spéculation. Les mêmes causes reproduisant les mêmes effets, beaucoup d'économistes craignent, fort justement, que la crise ne soit relancée et non l'économie.

Aussi, il aurait mieux valu réfléchir à l'évolution de l'assiette de la taxe, à l'importance et à la pertinence des correctifs à lui apporter, et trouver les voies et moyens d'une réforme permettant d'assurer aux collectivités locales les moyens financiers de leur action et de rétablir, entre les entreprises contribuables, un traitement équitable au regard de l'impôt. L'intégration de la richesse financière dans les bases d'imposition aurait rétabli l'équité face à l'impôt, pour les entreprises, et aurait été bénéfique à l'économie. Une taxation des actifs financiers aurait permis d'alimenter un fonds de péréquation national qui enlèverait tout risque de perte de recettes, comme on le connaît bien avec les dotations de compensations de l'Etat.

Les collectivités y auraient gagné en visibilité sur leurs ressources. Car ce qui est proposé dans la suppression de la taxe professionnelle est la navigation dans le brouillard pour les collectivités. Les seuls qui y verront vraiment clair, ce sont les grandes entreprises, les secteurs financiers en particulier. Il leur est offert sur un plateau 11 milliards d'euros en 2010 et 5,8 milliards en vitesse de croisière pour les prochaines années. Il est fort prévisible que l'argent dégagé retournera de nouveau à la spéculation, l'investissement stagnera de nouveau, les effectifs des entreprises se réduiront également. Tout pour relancer la crise.

La Cour des comptes vient de sortir son rapport. Il est accablant pour le gouvernement car, en France, la crise vient du secteur financier mais aussi des choix politiques.

La suppression de la taxe professionnelle est symbolique d'orientations aventureuses sur le plan économique et social. On n'écoute pas les élus de terrain qui savent de façon concrète ce que représente dans la gestion d'une collectivité, l'intérêt de la population.

Avec cette suppression de la TP, tout le débat sur la réforme des collectivités est préempté. Quand auront été asséchées leurs ressources, elles n'auront plus beaucoup de choix.

#### Troisième aspect du caractère particulier de ce débat :

A Pontault-Combault, le projet budgétaire s'inscrit à l'opposé de la démarche gouvernementale. Les axes du budget 2010 présentés par M. Pommot sont dans la continuité des engagements pris par la majorité municipale vis à vis de la population en mars 2008... Et, notamment, don brillant plaidoyer pour une politique solidaire et environnementale de qualité. Ce que mon groupe aura particulièrement bien noté.

Mise en œuvre du projet de gestion approuvé par les électeurs par l'entrée en service du Pôle culturel « Les Passerelles » et l'école « Aimé Césaire ».

Maîtrise de l'impôt qui pèse sur les familles par le gel des taux.

Maîtrise de l'emprunt et de la dette.

Cédric Pommot a su dire les mots qui fédèrent et ranger au placard les idées qui pourraient diviser. C'est très bien et nous l'apprécions à sa juste valeur.

Cette orientation budgétaire est bien une orientation de progrès au service de nos concitoyens et nous l'approuverons.

Merci de votre attention. »

## **Intervention de monsieur CITTI pour le groupe Socialiste :**

Madame le Maire, chers Collègues,

A Pontault-Combault, comme dans beaucoup de villes de France, il est de tradition que chaque groupe politique s'exprime au moment du débat d'orientation budgétaire et au vote du budget.

Ayant le privilège d'être le président du groupe majoritaire des élus socialistes et des personnalités locales, je dois m'exprimer en dernier. Situation délicate, car tout a été dit par nos partenaires, et surtout par notre adjoint au finances Cédric Pommot.

Je profite de l'occasion pour saluer la qualité et la quantité du travail accompli, par lui, les membres de la commission finances, avec l'aide et le professionnalisme des équipes administratives de ce service.

Alors je ne reviendrai pas sur les spécificités de notre budget, ni sur celle de notre politique locale, et je ne relèverai pas quoi que ce soit des déclarations de notre opposition, que nous respectons, mais qui défend des valeurs et des concepts de société qui ne sont pas les nôtres. Nos relations sont polies et sympathiques, mais tout nous oppose politiquement.

Ce soir j'élargirai donc le débat au niveau national, car la situation est grave et ne prête aucunement à sourire.

Quelques preuves :

Nicolas Sarkozy, valet des grandes fortunes de ce monde, et ses ouailles de l'UMP, vivent très mal le fait qu'une grande majorité de collectivités régionales, départementales et locales soient gérées par des femmes et des hommes de gauche.

Toute leur stratégie politique est basée sur la reconquête de ses collectivités locales qui, au quotidien, œuvre pour le meilleur être possible de leurs administrés.

Le gouvernement Fillon met tout en place pour faire supporter aux collectivités, et à leurs habitants, le déficit public abyssale de notre pays, qui frise les 8 % du produit intérieur brut en 2009, alors qu'il était de 1,5 % en 2001.

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, les réductions d'impôts sont plus favorables à la rente et aux héritiers, qu'aux travailleurs.

Le manque à gagner de ces dispositions, pour le budget de l'état atteint les 30 milliards d'euros.

Dans le même esprit, la réforme de la taxe professionnelle profitera aux grands groupes plutôt qu'aux petites et moyennes entreprises.

Ce gouvernement tente aussi de jeter le discrédit sur les collectivités, alors que leur très bonne gestion permet d'afficher un excédent de 25 milliards d'euros en 2009.

Le dynamisme économique des collectivités contribue à plus de 73 % de l'investissement public alors que leurs dettes représentent moins de 10 % de la dette publique nationale.

Dans le même temps, celle de l'Etat est de 77 % du PIB. Trouvez l'erreur.

Les difficultés que rencontrent les collectivités sont dues non pas à leur gestion, mais bel et bien aux transferts de compétences étatiques non compensées financièrement.

Ces aspects financiers, vont engager les générations futures, sur des décennies, et les contraindre à mettre la main à la poche, et continuer à travailler, à travailler, pour payer.

Ce soir je pense surtout aux jeunes diplômés sans emploi ; aux demandeurs d'emploi parmi le million qui se trouve en fin de droit ; aux patients qui s'entassent aux urgences des hôpitaux, ou qui ne peuvent plus se soigner.

Je pense aux salariés de Renault, de Total ou de toutes ses entreprises industrielles qui ferment ou se délocalisent ; aux agriculteurs qui ne peuvent plus se payer ; aux petites entreprises qui ne sont pas aidées par les banques, que l'Etat a sauvé avec l'argent de nos impôts.

Je pense aux salariés qui ne parviennent plus à boucler leur fin de mois ; aux jeunes des quartiers discriminés, ghettoïsés, pour lesquelles l'Etat n'a aucune solution.

Je pense au million de retraités qui vivent sous le seuil de pauvreté et aux 50% d'entre eux qui touchent une retraite inférieure à 1 000 euros.

Enfin, je m'élève contre cette politique libérale qui consiste à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux, au risque de casser le lien social tant apprécié dans notre pays, au risque de fragiliser les services publics d'éducation et de santé, tout en défiscalisant les heures supplémentaires au détriment de l'emploi.

Ce bilan dramatique, affligeant, tente d'être détourné de la critique des citoyens, en amusant la galerie avec le faux et inutile débat sur l'identité nationale qui aboutit à des mesures ridicules, comme celle de remettre notre drapeau sur les écoles.

Ou encore des dispositions qui tenteraient à faire croire que c'est dans un souci d'économie qu'il faut réduire le nombre d'élus locaux en imposant la mise en place, en 2014, des conseillers territoriaux.

L'objectif est clair, là aussi. En fait il s'agit d'institutionnaliser le cumul des mandats et de créer, encore plus de professionnels de la politique.

Mais attention, ce n'est pas fini ! Deux autres textes portant sur le mode de scrutin des conseillers territoriaux et des conseillers municipaux seront examinés prochainement, et dans la foulée, une nouvelle disposition déterminera les nouvelles compétences des collectivités territoriales.

Je le rappelle, cette orchestration savante, à pour seul et unique but d'établir au niveau local, le pouvoir total de l'UMP.

La droite ne conçoit pas, et n'admet pas, qu'une partie du pouvoir lui échappe. Elle fait fief des milliers de bénévoles qui s'investissent avec conviction et passion dans la gestion de leurs communes.

Un Etat en faillite !

Un Président de la République en panne d'idée !

Un Gouvernement dépassé par des situations qu'il ne maîtrise plus !

Bref, une véritable catastrophe sociale et économique que nous subissons pendant des années et des années.

A Pontault-Combault, nous combattons ces dispositions, nous les dénonçons, nous les expliquerons à nos concitoyens ! Nous continuerons notre travail, comme nous le faisons depuis 34 ans, nous défendrons nos valeurs sociales, humaines, sans nous laisser abattre.

Merci de votre attention. »

**Monsieur POMMOT** reprend ensuite la parole afin d'apporter quelques précisions à monsieur Renaud, suite à son intervention, notamment sur :

- les dépenses de gestion,
- le pôle culturel les Passerelles,
- la compensation de la taxe professionnelle.

**Intervention de madame DELESSARD :**

« Je remercie l'ensemble de mes collègues de la majorité pour leur soutien à cette proposition de DOB.

Je crois que c'est important aujourd'hui de se dire que, collectivement, chacun a bien compris la difficulté d'établir le budget 2010 dans les contraintes que nous vivons avec la réforme des collectivités territoriales que vous avez tous soulignée.

Ce budget, nous allons nous atteler à le faire d'une façon le plus juste possible, plus équitable pour notre population et Cédric, je te remercie d'avoir passé tout ce temps avec les services, avec la commission comme disais tout à l'heure Jean Luc, et l'ensemble des élus qui ont travaillé avec beaucoup d'acharnement sur une présentation d'un futur budget qui sera voté au mois de mars. Je crois que pour les Pontellois Combalusiens c'est encore un signe d'optimiste, si l'on peut dire, de savoir que l'année 2010, nous verrons tous les secteurs bien assurés et que la politique de la ville de Pontault, je l'espère, sera toujours aussi satisfaisante pour notre population.

Je ne partage pas l'optimiste de Patrice RENAUD, ni de son groupe politique, espérons que lui a peut être des informations nouvelles, quant à la compensation de l'Etat pour la taxe professionnelle. Donc permettez-moi d'avoir des doutes sur l'information du gouvernement qui aujourd'hui nous dit que tout sera compensé à l'euro près pour 2010. Par contre, pour 2011, on ne le sait pas. Espérons que vous vous êtes dans le vrai. »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les différentes déclarations des groupes politiques,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

. **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu conformément aux dispositions prévues par la loi du 6 février 1992.

## **6 - CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT, MISE A DISPOSITION DES BIENS ET TRANSFERT DES RESULTATS A LA BRIE FRANCILIENNE**

**Monsieur POMMOT** rappelle que par arrêté n° 99/33 du 22 octobre 2009, le préfet a créé, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la communauté d'agglomération la Brie Francilienne (CABF) dont les statuts font apparaître le transfert de la compétence Assainissement.

Conformément à l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le transfert de cette compétence doit se traduire par la clôture du budget annexe assainissement, la réintégration des actifs et passifs dans le budget principal de la commune, puis par une mise à disposition des biens meubles et immeubles à la Brie Francilienne qui, ainsi, dispose des droits et obligations qui y sont rattachés.

Considérant que les résultats excédentaires, tant en fonctionnement qu'en investissement, du budget assainissement doivent, en raison de l'autonomie financière, être virés budgétairement à la communauté d'agglomération par le budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 4 février 2010,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire et le comptable assignataire de la commune à procéder à la clôture du budget assainissement,

. **REINTEGRE** l'actif et le passif dans le budget principal M14,

. **NOTE** que le budget assainissement présente au 31 décembre 2009 hors restes à réaliser un résultat cumulé d'exploitation de 506 335,46 euros et un résultat cumulé d'investissement de 6 690,58 euros repris sur les lignes budgétaires 002 et 001 du budget principal,

. **PROCEDE** au transfert des résultats du budget principal vers le budget annexe assainissement de la Brie francilienne comme suit :

- dépenses réelles de fonctionnement au compte 01.678 : 506 335,46 euros
- dépenses réelles d'investissement au compte 01.1068 : 6 690,58 euros

**AUTORISE** le maire à signer le procès-verbal contradictoire à intervenir des biens mis à disposition en précisant leur valeur.

## **7 - OUVERTURE DE CREDIT - EXERCICE 2010**

**Monsieur POMMOT** rappelle qu'en application de l'article L 1612-11 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil municipal a accordé une avance sur subvention à plusieurs associations afin de leur permettre de mener leurs activités dans les meilleures conditions jusqu'au vote du budget primitif 2010 de la commune.

Il informe que l'association Amicale du personnel communal a sollicité une avance sur subvention complémentaire, afin de pouvoir procéder aux réservations des différentes activités prévues sur 2010 (voyages, sorties...), pour lesquelles le versement d'un acompte est nécessaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 4 février 2010,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

. **ACCORDE** une avance sur subvention complémentaire à l'association Amicale du personnel communal d'un montant de 25 000 €.

. **DIT** que le crédit sera repris dans le montant de subvention voté lors du budget primitif 2010.

## **8 – REMPLACEMENTS DE REPRESENTANTS DANS DIFFERENTE COMMISSIONS**

**Monsieur CITTI** rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, par délibération du 21 mars 2008, le Conseil municipal a désigné les représentants des commissions municipales suivantes :

- Personnel – Administration Générale – Tranquillité Publique
- Enfance- Education
- Culture
- Communication – Technologies nouvelles
- Aménagement de la Ville
- Développement durable - Environnement
- Jeunesse et Sports
- Citoyenneté – Jumelage – Coopération Décentralisée
- Solidarités
- Activité Economique et Commerciale – Emploi
- Finances

Il précise qu'en raison de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la Brie Francilienne et de nouvelles délégations d'élus municipaux, il s'avère nécessaire de réorganiser certaines commissions.

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

. **PROCEDE** aux remplacements suivants :

- Commission Aménagement de la Ville :
  - . Dominique BECQUART remplace Gérard TABUY
- Finances :
  - . Gérard TABUY remplace Dominique BECQUART
- Développement durable – Environnement :
  - . Danielle GAUTHIER remplace Patrick CABUCHE

## **9 – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

### **A – POUR L'ACTIVITE DU CENTRE MEDICO SPORTIF**

**Monsieur BORD** informe l'assemblée que l'article L100-2 du code du sport fait du département l'un des acteurs contribuant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Dans ce cadre, le Conseil général, dans sa politique en faveur du sport, apporte une aide financière versée sous la forme d'une subvention à l'ensemble des centres médico-sportifs seine et marnais.

Chaque année, la ville établit un dossier de demande de subvention pour le fonctionnement de son centre médico-sportif auprès du département. Ce document est à retourner au Conseil général avant le 31 mars 2010.

Ainsi en 2009, trois cent quatre vingt quatorze adhérents des associations sportives ont été examinés par le médecin du centre médico-sportif. A l'issue des différents examens médicaux, trois cent quatre vingt sept sportifs ont été déclarés aptes à la pratique du sport, six autres ont été classés inaptes temporairement et nécessitant des bilans plus approfondis, et deux patients ont reçu une inaptitude définitive à la pratique d'un sport.

Il précise qu'en 2009, la ville a reçu du Conseil général une subvention de 1 994 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des sports du 19 janvier 2010,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Conseil général la subvention pouvant être attribuée pour l'année 2010 pour le fonctionnement du centre médico-sportif et à signer les documents s'y rapportant.

## **B – POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE OMNISPORTS**

**Monsieur BORD** informe l'assemblée que l'article L100-2 du code du sport fait du département l'un des acteurs contribuant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Dans ce cadre, le Conseil général, dans sa politique en faveur du sport, apporte une aide financière versée sous la forme d'une subvention à l'ensemble des écoles municipales des sports seine-et-marnaises.

Il précise que l'école municipale omnisports, structure d'éveil et d'initiation, propose à cent-quatre-vingts enfants tous les mercredis après-midis, de 14 h à 16 h, et à soixante enfants tous les samedis matins, de 9 h 30 à 11 h 30, de découvrir de multiples activités sportives.

Chaque année, la ville établit un dossier de demande de subvention auprès du département pour le fonctionnement de l'école municipale omnisports.

La commune a ainsi reçu une subvention du Conseil général de 4 920 € pour l'année 2009 et le montant de celle-ci devrait être supérieur pour 2010 en raison du développement de notre école municipale omnisports les samedis matins et l'accueil de soixante enfants supplémentaires depuis la rentrée scolaire 2009/2010.

Le versement de cette subvention se fait en deux temps :

- un acompte correspondant à 60 % de la subvention octroyée en 2009, soit 2 950 €,
- le solde après calcul de la subvention liée à l'étude du dossier de demande de subvention et signature de la convention au Conseil général.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des sports du 19 janvier 2010,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **AUTORISE** le maire à solliciter la subvention 2010 pouvant être attribuée par le Conseil général pour le fonctionnement de l'école municipale omnisports et à signer les documents s'y rapportant.

## **10 – MISE EN PLACE D'UN CHANTIER JEUNES EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LES EQUIPEMENTS SOCIAUX DES NOUVEAUX ENSEMBLES IMMOBILIERS, LES SOCIETES OGIF ET FRANCE HABITATION**

**Madame BOISSONNET** informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique Jeunesse, la ville envisage, en partenariat avec l'association pour les Equipements sociaux des nouveaux ensembles immobiliers (APES) et les sociétés OGIF et France Habitation, la mise en place d'un chantier jeunes.

Ce chantier consisterait à effectuer la mise en peinture, par quatorze jeunes, de la station de chauffage située sur le patrimoine de l'OGIF et en copropriété entre l'OGIF, France Habitation dans le quartier de l'OCIL.

Les objectifs de ce chantier sont :

- Rénover ce bâtiment et améliorer l'image du quartier,
- Investir les jeunes dans une action citoyenne sur leur commune,
- Favoriser le droit aux vacances à tous les jeunes.

En contrepartie, l'APES s'engage à verser à la ville, pour les deux séjours de ski organisés par le service jeunesse, l'un du 21 au 28 février 2010 pour les 11/14 ans, l'autre du 27 février au 6 mars 2010 pour les 15/17ans, une subvention d'un montant de 2 800 €. Cette subvention viendra en déduction du prix des séjours.

Les séjours ski seront donc supportés selon le rapport suivant :

- 30 % par la Ville
- 32 % par l'APES
- 38 % par les familles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse du 10 décembre 2010,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer la convention, ainsi que les éventuels avenants, à intervenir avec l'APES et les sociétés OGIF et France Habitation, pour la mise en place du chantier jeunes, organisé par le service Jeunesse.

## **11 – SEJOURS DE SKI ORGANISES PAR LE SERVICE JEUNESSE POUR LES VACANCES DE FEVRIER 2010**

**Madame BOISSONNET** informe l'assemblée que dans le cadre de ses activités, le service Jeunesse propose d'organiser deux séjours de ski, l'un du 21 au 28 février 2010 pour les 11/14 ans, l'autre du 27 février au 6 mars 2010 pour les 15/17ans au Gîte Le Rocher à la Grave-Meije dans les Hautes Alpes.

Chacun des deux groupes sera composé de sept jeunes et encadré par un directeur ainsi qu'un animateur.

Le prix total des deux séjours s'élève à 8 686 € :

CHARGES		PRODUITS	
Hébergement	1 846 €	Participation de la mairie	2 606 €
Alimentation	2 160 €		
Forfaits	2 800 €	APES	2 800 €
Matériels de ski	1 440 €	Participation des familles	3 280 €
Essence /péages	440 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 686 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 686 €</b>

Le prix du séjour, tout compris et toutes participations déduites, revient à 235 € par participant.

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse du 10 décembre 2009,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **APPROUVE** les deux séjours de ski, l'un du 21 au 28 février 2010 pour les 11/14 ans, l'autre du 27 février au 6 mars 2010 pour les 15/17ans au Gîte Le Rocher à la Grave-Meije dans les Hautes Alpes, organisés par le service Jeunesse.

. **FIXE** à 235 € le prix du séjour par participant.

## **12 – MINI SEJOURS ORGANISES PAR LES CENTRES DE LOISIRS POUR LES VACANCES DE FEVRIER ET DE PRINTEMPS 2010**

**Madame MERVILLE** informe l'assemblée que deux séjours extérieurs seront organisés par les centres de loisirs, pendant les vacances de février et de printemps 2010 :

- Un séjour, avec pour thème Arts et jeux, du 22 au 26 février 2010, aux Vignottes à Crèvecœur-en-Brie, pour vingt enfants de 7 à 8 ans.
- Un séjour, avec pour thème Manger, bouger, la santé vient en mangeant, du 19 au 23 avril 2010, aux Vignottes à Crèvecœur-en-Brie, pour vingt enfants de 9 à 12 ans.

Elle précise qu'en ce qui concerne les tarifs, deux tranches de quotient familial supplémentaires ont été créées.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance – Education du 12 janvier 2010,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **APPROUVE** les deux séjours extérieurs organisés par les centres de loisirs pendant les vacances de février et de printemps 2010.

. **FIXE** les tarifs selon la grille :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNALIER	TARIF 5 JOURS
de 0 à 158	8,13 €	40,65 €
de 158,01 à 237	9,29 €	46,45 €
de 237,01 à 317	9,82 €	49,10 €
de 317,01 à 427	11,60 €	58,00 €
de 427,01 à 537	12,77 €	63,85 €
de 537,01 à 643	13,93 €	69,65 €
de 643,01 à 749	15,09 €	75,45 €
de 749,01 à 855	16,25 €	81,25 €
de 855,01 à 961	17,41 €	87,05 €
de 961,01 à 1067	18,57 €	92,85 €
de 1067,01 à 1173	19,73 €	98,65 €
de 1173,01 à 1279	20,89 €	104,45 €
de 1279,01 à 1507	22,05 €	110,25 €
plus de 1507,01	24,93 €	124,65 €
TARIF EXTERIEUR	25,54 €	127,70 €

### **13 – INCORPORATIONS AU DOMAINE COMMUNAL – AVIS DEFINITIF**

#### **A – DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LE CLOS FLEURI (PARTIE DE LA RUE DES LISERONS)**

**Monsieur GUILLOT** rappelle à l'assemblée que les copropriétaires du Clos Fleuri, représentés par l'association syndicale, ont sollicité l'incorporation au domaine communal de la voirie de leur lotissement.

Par délibération du 23 juin 2009, le Conseil municipal a donné un avis favorable de principe à la rétrocession d'une partie de la rue des Liserons, soit la parcelle cadastrée AP 540 d'une superficie de 263 m<sup>2</sup>.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 décembre 2009 au 9 janvier 2010 et portait sur la voie, les trottoirs, l'assainissement et l'éclairage public. Aucune remarque n'ayant été émise, le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable pour cette incorporation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville du 2 février 2010,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

. **ACCEPTE** de classer dans le domaine communal la voirie du lotissement le Clos Fleuri, soit une partie de la rue des Liserons (parcelle AP 540).

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par maître DUBREUIL AUBERT, notaire de la ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

## **B – DE LA VOIRIE DE LA RESIDENCE LES TILLEULS**

**Monsieur GUILLOT** rappelle à l'assemblée que les copropriétaires de la résidence Les Tilleuls, représentés par l'association syndicale, ont sollicité l'incorporation au domaine communal de la voirie de leur lotissement.

Par délibération du 16 septembre 2008, le Conseil municipal a donné un avis favorable de principe à la rétrocession de cette voirie, soit la parcelle cadastrée AD 745 d'une superficie de 6 970 m<sup>2</sup>.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 décembre 2009 au 9 janvier 2010 et portait sur la voie, les trottoirs, l'assainissement, l'éclairage public et les parkings. Aucun avis défavorable n'ayant été émis, le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable pour cette incorporation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville du 2 février 2010,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

. **DONNE** un avis favorable au classement dans le domaine communal de la voirie de la résidence Les Tilleuls – parcelle AD 745 (voie, trottoirs, assainissement, éclairage public, parkings).

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par maître DUBREUIL AUBERT, notaire de la ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.